

Enseigner l'histoire de la Shoah en France

PAF – Formation Mémorial de la Shoah – 10 et 11 octobre 2022
Lycée Nelson Mandela, Nantes

Enseigner la Shoah à travers la micro-histoire : la rafle du 15 juillet 1942 à Nantes
Riselaine CHAPEL, professeure d'histoire géographie au lycée Carcouët à Nantes et
correspondante académique du Mémorial de la Shoah

Introduction : Pourquoi faire de la micro histoire ?

La pratique de la micro-histoire peut nous aider à sortir des sentences générales et, dans le cas de la Shoah et du régime de Vichy, de comprendre cette politique et sa mise en place. Cela nous permet tout d'abord de montrer que cette histoire n'est pas seulement celle de hauts dirigeants à Vichy mais aussi d'une administration locale qui a reçu des ordres, décidé et organisé la mise en œuvre d'une politique. Dans l'introduction de l'ouvrage collectif *Pour une microhistoire de la Shoah*, les auteurs écrivent « on est loin de décisions prises par le sommet et appliquées « simplement » par une base uniforme, dénuée de toute marge de manœuvre.¹ »

En travaillant à une échelle aussi fine, il est parfois possible de trouver des documents qui nous informent de la façon dont cette politique a été appliquée et reçue. On peut citer l'exemple de l'attitude des policiers qui, comme l'a montré Laurent Joly dans son ouvrage *La rafle du Vel d'Hiv*, peut être différente selon les commissariats.

Il est aussi possible d'évoquer le sujet du refus que nous montrons peut-être trop peu dans nos cours et qui donne l'impression que les populations ont été indifférentes ou qu'elles ont accepté ce qui se passait. En effet, Lucien Lazare et Alexandre Doulut posent la question suivante dans *Ni héros, ni salauds* : « comment détecter quelles sont les opinions d'une population dans une conjoncture où les médias sont soumis à la censure et où toute action et toute déclaration en infraction avec la volonté du pouvoir sont réprimées par la police et la justice ? »²

I – Les rafles de l'été 1942 : le cas de Nantes

1) Points de départ

Les points de départ des recherches sont des interrogations. La première fait suite à la découverte d'un ouvrage : *Être juif à Nantes sous Vichy* co-écrit par Claude Toczé et Annie Lambert et publié en 1994 aux éditions Siloë. Le chapitre 5 s'intitule « les rafles de juillet 1942 ». Sur les 13 pages de ce chapitre, une seule porte en fait sur la rafle du 15 juillet à Nantes alors que 4 sont consacrées à Saint-Nazaire !

De plus, dans la ville de Nantes il n'y a pas de monument commémoratif de la Shoah, seulement une plaque qui comprend ce texte :

¹ (Dir.) C. ZALC, T. BRUTTMANN, I. ERMAKOFF et N. MARIOT, *Pour une microhistoire de la Shoah*, Seuil, 2012, page 15.

² Lucien LAZARE et Alexandre DOULUT, *Ni héros, ni salauds*, Éditions le bord de l'eau, 2019, page 20.

"La République Française en hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité commis sous l'autorité de fait dite "Gouvernement de l'État français" 1940 – 1944

N'oublions jamais"

Ce texte ne fait évidemment mention d'aucune rafle en France et encore moins à Nantes. D'ailleurs ce texte ne dit rien de l'histoire de la Shoah à Nantes.

2) Nantes et la Shoah

La communauté juive nantaise est une communauté très ancienne puisqu'un des plus anciens documents attestant de la présence de cette communauté date du XIII^e siècle. Lors du premier recensement faisant suite à la promulgation du statut des Juifs le 3 octobre 1940, 534 juifs sont enregistrés (717 en Loire-Inférieure). A Nantes, ce registre est manuscrit puis dactylographié. Sur la version manuscrite, on voit que de nombreuses notes ont été ajoutées ainsi que le tampon « Juif » ou « Juive ». Cet aspect est important car il permet de prendre conscience que ces listes sont tenues à jour, modifiées et annotées.

Au second recensement qui date de 1941, il n'y a plus que 484 personnes sur les listes ce qui signifie qu'un tiers des personnes ont soit quitté la ville, soit fait le choix de ne pas se déclarer. Ces vérifications se répètent et notamment un mois avant la rafle de juillet, le 5 juin 1942, le commissariat du 5^e arrondissement de Nantes transmet une liste intitulée « État des personnes juives dont les noms figurent sur la liste fournie par le Commissariat central, mais qui ont, soit quitté Nantes, soit déménagé, ou sont décédées ».

Le motif qui revient le plus « sont partis en zone libre on ne sait où », « ont quitté Nantes pour une destination inconnue ». Ces listes sont intéressantes car elles permettent d'évoquer avec les élèves les stratégies familiales mises en place.

Le 29 mai 1942, la 8^e ordonnance allemande rend le port de l'étoile jaune obligatoire en zone occupée française et elle entre en vigueur le 7 juin 1942, « il est interdit aux juifs dès l'âge de six ans révolus de paraître en public sans porter l'étoile juive ». La mention « point textile » est celle qui surprend le plus les élèves puisqu'on impose à des personnes sans ressources de payer elles-mêmes pour l'insigne. La liste des personnes à qui l'étoile est distribuée est aussi un moyen de savoir combien de Juifs vivent à Nantes mais selon les listes les chiffres varient de 126 à 143 noms dont certains sont rayés.

3) Des rafles occultées par la rafle du Vel d'Hiv

Qu'est-ce qu'une rafle ? Pour Alexandre Doulut, il s'agit d'une « arrestation domiciliaire coordonnée à partir de listes³ ». Laurent Joly explique qu'en langage policier, la définition évolue pendant la guerre. Au départ, c'est un quartier qui est bouclé et où l'on procède à des arrestations. Ensuite, la rafle prend le sens spécifique d'une « arrestation domiciliaire à partir de listes ».

La rafle du Vel d'Hiv est toujours « un marqueur mémoriel fondamental » selon l'expression de Laurent Joly. Cela s'explique premièrement par son ampleur bien évidemment puisque 12 884 personnes sont arrêtées (dont 12 400 seront déportées). Dans la conclusion de *La rafle du Vel d'Hiv*, Laurent Joly souligne « quand on parcourt le Mur des noms du Mémorial de la

³ Colloque international « Les rafles de l'été 1942 en Europe de l'Ouest », Mémorial de la Shoah, 2022, Définitions données lors des questions.

Shoah ou les listes des 74 150 déportés juifs de France établies par Serge Klarsfeld, il faut réaliser qu'une victime sur six a été arrêtée les 16 et 17 juillet 1942 dans le département de la Seine.⁴ »

Le deuxième élément qui fait de cette rafle un « marqueur mémoriel » c'est qu'elle est le symbole de la collaboration dans la mesure où il s'agit d'une opération de police 100% française ce qui n'est pas le cas à Nantes par exemple. Ainsi, la rafle du Vel d'Hiv n'est pas représentative des rafles qui se déroulent au même moment en zone occupée, elle fait plutôt figure d'exception.

La dernière exception est bien évidemment la question du sort des enfants. Laurent Joly le souligne dans son dernier livre « de Bordeaux à Nancy, en passant par Rennes, Poitiers, Angoulême ou Dijon, les enfants ne sont pas arrêtés. Séparés de leurs parents, ils sont pris en charge, dans l'improvisation, par les instances religieuses juives locales, des hospices ou des proches⁵ ». C'est exactement ce que Cloé Korman décrit dans son dernier livre *Les presque sœurs*. Dans ce roman elle a cette phrase terrible pour décrire le convoi n°6 comme « le premier dans lequel les adultes en partance peuvent savoir que le traitement qui leur est infligé n'épargne pas les enfants qu'ils laissent derrière eux »⁶.

À Nantes, la rafle a lieu les 15-16-17, comme à Paris, les arrestations vont avoir lieu sur plusieurs jours ce qui explique que les listes des personnes évoluent au fur. Il n'y a plus aucun procès-verbal d'arrestation donc il est difficile de se représenter les personnes arrêtées dont nous n'avons pas les photographies. On sait cependant que la rafle est menée à la fois par des policiers français et par des gendarmes allemands même si cet élément varie beaucoup en fonction des courriers retrouvés.

Il n'y a pas non plus de témoignage de personnes arrêtées et déportées puisqu'aucune des personnes arrêtées à Nantes lors de cette rafle n'a survécu à la déportation à Birkenau.

II – Mise en œuvre pédagogique

Niveau de classe, place dans le programme

Terminale HGGSP, travail de mémoire effectué dans le cadre du thème « Histoire et mémoire » et notamment de l'objet de travail conclusif « L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et du génocide des Tsiganes ».

Objectif visé

Une consigne simple : reconstituer une biographie de chaque Nantaise et Nantais arrêtés les 15-16-17 juillet afin de mener un travail de mémoire et de pouvoir proposer que ces noms ne soient pas oubliés.

Description de la ou des séances

Principalement des recherches en salle informatique et trois séances aux Archives :

- 1^{ère} séance : travail préparatoire de méthode sur le dossier existant sur Marthe Rosenthal

⁴ Laurent JOLY, *La rafle du Vel d'Hiv*, Grasset, 2022, page 297.

⁵ Ibid., page 170.

⁶ Cloé KORMAN, *Les Presque Sœurs*, Seuil, 2022, page 57.

- 2^{ème} séance : les élèves avaient eu deux documents : la plaque qui se trouve à Nantes et la photographie de la plaque se trouvant à la synagogue. Par recoupement, ils ont dû retrouver les personnes arrêtées en juillet 1942. Les élèves se sont répartis les recherches. Nous savions dans quelles boîtes, ils pourraient trouver des informations et nous les avons donc laissé chercher. Nous les avons volontairement laissés avec beaucoup de documents.
- 3^{ème} séance : fin des recherches, travail en salle de lecture.

Conclusion : un travail qui se poursuit

Ce travail de recherche prend du temps mais on peut aussi le considérer comme un investissement sur le long terme, on trouve des choses qui nous permettent de changer nos cours et de monter des projets sur un temps long.

Voir l'implication des élèves a été une très grande source de satisfaction et encore plus la fierté de mener ce projet jusqu'au bout.

Enfin, ce travail suscite des réactions :

- Réponse de la maire de Nantes
- Citation de ce travail lors de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv à Nantes le 17 juillet dernier

Cela motive la nouvelle promotion de Terminale à reprendre le flambeau et à poursuivre les recherches sur la rafle d'octobre 1942.

Notes de Madame Riselaine Chapel, professeure d'histoire-géographie au lycée Carcouët à Nantes et correspondante académique du Mémorial de la Shoah.